



PREMIER MINISTRE

---

SERVICE DE PRESSE

**Intervention de François FILLON, Premier ministre**  
**« Réunion sur la stratégie vaccinale relative à la grippe A H1N1 »**

**Hôtel de Matignon - Jeudi 24 septembre 2009**

Mesdames et messieurs,

J'ai voulu, avec Madame BACHELOT et l'ensemble des ministères en charge de la lutte contre la pandémie grippale, faire le point de la situation dans notre pays. Nous sommes bien dans une pandémie, avec des chiffres qui ne laissent pas d'hésitation sur le sujet. La préparation que nous avons mise en place depuis maintenant plusieurs mois fonctionne : la vigilance hospitalière, l'information des médecins de villes, la préparation des entreprises et des services publics, l'adaptation des écoles en cas de cas groupés. Et je voudrais indiquer à quel point la mobilisation sur le terrain des professionnels de santé, des agents de l'État, des responsables des collectivités locales, des associations, est totale. Lutter contre une pandémie, c'est d'abord faire preuve de solidarité.

Mais nous avons voulu aujourd'hui définir avec Madame BACHELOT les populations prioritaires pour la vaccination. Nous allons en effet commencer la campagne de vaccination à partir de la mi-octobre. Sur la recommandation du Haut conseil de la Santé publique, nous avons validé une liste de personnes qui seront prioritaires pour être vaccinées. Le principe est simple : les personnes prioritaires, ce sont les personnes les plus vulnérables, et ce sont les personnels de santé, parce que naturellement, c'est sur eux que repose la santé de tous les autres. Ce sont donc les personnels de santé de réanimation néonatale et pédiatrique, le personnel médical, paramédical, et les aides soignants des établissements de santé, ainsi que les médecins, les infirmiers du secteur ambulatoire exposés à des patients grippés ou en contact avec des patients porteurs du virus. Ce sont ensuite les femmes enceintes sous réserve des conclusions de l'Agence européenne du médicament ; c'est l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois ; ce sont les professionnels chargés de l'accueil de la petite enfance ; ce sont les nourrissons âgés de 6 à 23 mois avec des facteurs de risque ; ce sont les sujets âgés de 2 à 64 ans avec des facteurs de risque. Ce sont ensuite les autres professionnels de santé, les professionnels de secours, les personnels du transport sanitaire, les nourrissons de 6 à 23 mois sans facteur de risque, les personnels d'accueil des pharmacies, les personnels des établissements médico-sociaux, les plus de 65 ans avec facteur de risques, les jeunes de 2 à 18 ans sans facteur de risque, et enfin, les plus de 18 ans sans facteur de risque. C'est dans cet ordre là que, au fur et à mesure de l'arrivée des vaccins, nous mettrons en œuvre la campagne de vaccination.

Naturellement nous prendrons strictement en compte les observations qui seront faites lors de la publication des autorisations de mise sur le marché des différents vaccins. La stratégie que nous avons décidée, avec madame BACHELOT, est une stratégie qui est adaptée; elle est adaptée aux nécessités de la lutte contre l'épidémie, elle est adaptée d'autre part au rythme auquel les vaccins seront disponibles. Naturellement si les vaccins arrivent plus tôt, nous accélérerons le plan de vaccination. Enfin, je veux rappeler que la vaccination n'est pas obligatoire, mais je fais appel à la responsabilité de chacun, et notamment parce que c'est le plus important, à celle des personnels de santé. Nous avons besoin d'eux pour protéger l'ensemble des Français, nous avons donc besoin naturellement qu'ils soient vaccinés. Voilà la stratégie qui a été mise en place, nous sommes maintenant avec Madame BACHELOT à votre disposition pour répondre à vos questions.